

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°26*), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## **Délibération n°2020/175**

**OBJET : DEPLOIEMENT D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON : DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DU PROGRAMME LEADER.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public préconisant le maillage territorial comme lieu de premier accueil et considérant l'accompagnement à la dématérialisation comme un enjeu majeur sur le territoire ;

**VU** la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse départementale d'Allocations Familiales signée en décembre 2019 dont l'axe 1 est l'accès aux droits sociaux ;

**CONSIDERANT** la compétence « Maison de Service au Public » de la CCVUSP dont la vocation est la facilitation d'accès aux services publics à l'ensemble de la population ;

**CONSIDERANT** l'obtention par la MSAP du Label France Services, dispositif qui ambitionne le retour du service public au cœur des territoires et une inclusion numérique la plus large possible ;

**CONSIDERANT** le projet de coopération proposé par l'ADRETS visant à limiter le non recours au droit des populations de montagne ; ceci en tentant de lever les freins que sont l'isolement, l'illettrisme et l'illectronisme ;

**CONSIDERANT** que le projet Lab 3I (Itinérance, Illettrisme et Illectronisme) piloté par l'ADRETS (association pour le développement en réseau des territoires et des services alpins) sur les territoires de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, du Grand Briançonnais et du Champsaur Valgaudemar, vise le déploiement sur le territoire intercommunal de réponses expérimentales sur ces thématiques ;

**CONSIDERANT** que ce projet peut bénéficier de financements dans le cadre du volet coopération du programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) ;

**CONSIDERANT** la possibilité de mutualiser les compétences de la Maison France Services intercommunale (MSP) et de la Médiathèque de Barcelonnette autour de ce projet au travers :

- du déploiement de permanences France Services itinérantes sur le territoire de la CCVUSP,
- d'ateliers proposés par la médiathèque sur la thématique de l'illettrisme,
- d'ateliers de médiation numérique par la MSP.

**CONSIDERANT** que le projet nécessite la mobilisation d'une personne à 90% de son temps de travail qui pourrait être réparti à hauteur de 80% sur les missions attribuées à la Maison France Services de la CCVUSP et à 10% sur celles confiées à la Médiathèque de Barcelonnette ;

**CONSIDERANT** que chaque structure règlera ses dépenses propres et que le chef de file, la CCVUSP, se chargera de procéder à la remontée de dépenses pour l'ensemble du projet, percevra l'ensemble des financements et reversera au partenaire en l'occurrence, la commune de Barcelonnette, la part de financement lui revenant.

**VU** l'avis favorable du comité de programmation Leader réuni le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à Savines ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Services au Public réunie le 4 novembre 2020 ;

Sur proposition de Mme la vice-présidente déléguée aux services publics,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le portage du projet par la CCVUSP en tant que chef de file.
- **DIT** qu'à ce titre, la CCVUSP sera chargée de demander les financements pour les deux structures (CCVUSP et Commune de Barcelonnette).
- **S'ENGAGE** à reverser à la commune de Barcelonnette la part de financement qui lui revient dès réception des fonds.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessous, pourrait s'établir comme suit :

	Dépenses		Recettes	
CCVUSP	Masse salariale pour le recrutement d'un animateur à 80%	46 493,08 €	Subvention Leader (90%)	62 350,93 €
	Coûts Indirects*	6 973,96 €		
	Achats et Prestations**	11 006,20 €	Autofinancement CCVUSP	6 927,88 €
	Frais de déplacement	4 805,57€		
	<b>Total Dépenses</b>	<b>69 278,81 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>69 278,81 €</b>
Commune de Barcelonnette	Masse salariale (Valorisation 10% d'un poste)	9 276,59 €	Subvention Leader (90%)	23 956,18 €
	Coûts indirects*	1 391,49 €		
	Achats et Prestations**	15 949,90 €	Autofinancement Barcelonnette	2 661,80 €
	<b>Total</b>	<b>26 617,98 €</b>		<b>26 617,98 €</b>

\* Les coûts indirects représentent 15 % des salaires présentés et constituent un « forfait global » dans lequel toutes les dépenses nécessaires au travail du salarié sont prises en compte (exemple : un pourcentage du loyer, des charges, du matériel, etc).

\*\* Les achats prévus par partenaires sont :

Pour la CCVUSP :

- Accompagnement technique et animation (6900 €)
- Traiteur pour accueil et restauration Comités de Pilotage (940 €)
- Communication et publicité (3 166.20€)  
= 11 006.20 €

Pour la commune :

- Interventions d'auteurs/conteurs (4 000 €)
- Ressources d'autoformation en ligne (7 875 €)
- Achats de fonds documentaires (1 986 €)
- Accès à une bibliothèque numérique en ligne (2 088,90 €)  
= 15 949,90 €

Pour information, le financement LEADER est composé des financements suivants :

Financeurs	Montants	Taux d'intervention global
FEADER	51 784,26 €	54 %
CD04	34 522,84 €	36 %
Autofinancement	9 589,69 €	10 %
Total	95 896,79 €	100 %

- **SOLLICITE** 90 % de financement dans le cadre du programme Leader.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document y afférent et notamment la convention à intervenir entre la CCVUSP et la Commune de Barcelonnette pour le reversement des financements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

